



Le 15 août 2016

Stella Loney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Référence : C-5265

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Madame,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 14 juillet 2016 dans lequel vous nous demandez de l'information portant sur le déclassé des installations de Gentilly-2.

En réponse au point 1 de votre demande, Hydro-Québec aimerait préciser que les informations relatives au déclassé rapide dont M. Olivier a fait mention se retrouvent dans plusieurs documents produits par la compagnie TLG. Le plan de déclassé préliminaire (PDP) de Gentilly-2 déposé à la CCSN au soutien de la demande de permis de déclassé décrit les différents scénarios de déclassé, dont celui d'un déclassé rapide. Nous joignons une copie du PDP à la présente.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Stella Leney 

p. j.